



**Informations sur les mesures de protection de la santé et  
l'utilisation des comprimés d'iode en cas d'urgence à la  
centrale nucléaire de Gentilly-2**

*FICHES POUR INFO-SANTÉ 811*

*Janvier 2012*

## TABLE DES MATIÈRES

1 - RISQUE À LA SANTÉ .....	2
À propos de la radioactivité .....	2
Risques à la santé durant le fonctionnement normal de la centrale .....	2
Risque à la santé lors d'un accident avec rejet radioactif.....	3
2 - ZONE DU 8 KM ET MESURES DE PROTECTION PRÉVUES .....	4
Définition .....	4
Municipalités/secteurs de municipalité compris dans la zone.....	4
Mesures de protection .....	4
Mise à l'abri .....	4
Évacuation.....	5
Écoute des médias .....	5
Comprimés d'iode.....	5
Décontamination .....	5
3 - ZONE DU 70 KM ET MESURES DE PROTECTION PRÉVUES .....	6
Définition .....	6
La consommation des aliments .....	6
En bref.....	6
4 - COMPRIMÉS D'IODE .....	7
Rôle des comprimés d'iode.....	7
Glande thyroïde.....	7
Groupes visés .....	7
Disponibilité des comprimés d'iode dans la zone du 8 km .....	7
Utilisation .....	7
Posologie.....	7
Effets secondaires .....	8
Contre-indication .....	8
Modalités de rangement .....	8
Disponibilité pour les nouveaux arrivants dans la zone du 8 km et modalités de remplacement.....	8
Disponibilité à l'extérieur de la zone de 8 km.....	8
5 - LES BONS GESTES À POSER EN SITUATION D'URGENCE NUCLÉAIRE (ZONE DU 8 KM).....	9
S'il y a une alerte nucléaire.....	9
S'il y a recommandation de prendre un comprimé d'iode .....	10
S'il y a évacuation.....	10
6 - INFORMATION POUR LES RÉSIDENTS QUITTANT LA ZONE DE 8 KM PENDANT OU APRÈS UN ACCIDENT AVEC REJET DE MATIÈRES RADIOACTIVES .....	11
Vous quittez la zone lors d'une urgence nucléaire.....	11
Si vous ne pouvez pas vous rendre dans un centre de services aux sinistrés .....	12
7 - POUR PLUS D'INFORMATION .....	13
Pour en savoir plus .....	13

## RISQUE À LA SANTÉ

### À propos de la radioactivité

La radioactivité est un phénomène naturel omniprésent dans la vie quotidienne.

Par exemple, le soleil, le sol et certains types de matériaux émettent des rayonnements naturels. La radioactivité se trouve également dans divers appareils mis au point par l'homme. Il suffit de penser aux équipements médicaux pour le traitement des cancers et aux avertisseurs de fumée.

Il y a même dans le corps humain de faibles quantités d'éléments radioactifs, comme le potassium, qui ne représentent aucun risque pour la santé des gens et de leur entourage.

### Risques à la santé durant le fonctionnement normal de la centrale

Depuis 20 ans, la Direction de santé publique produit des données concernant les cancers et anomalies congénitales pour la population vivant dans un rayon de 20 km autour de la centrale nucléaire. Ces données sont produites périodiquement dans le cadre des programmes de surveillance sociosanitaire mis en place par la Direction de santé publique.

**Les cancers :** Surveillance des taux d'incidence et de mortalité pour les 10 cancers les plus fréquents, en incluant la leucémie et le cancer de la glande thyroïde, ainsi que pour l'ensemble des cancers. Les groupes étudiés ont été la population de moins de 20 ans, les hommes et les femmes pour les 20 ans et plus ainsi que pour l'ensemble de la population. Cette étude couvrait 4 districts sociosanitaires, soit Bécancour, Cap-de-la-Madeleine, Des Chenaux et Trois-Rivières, territoire représentant une zone d'environ 20 km autour de G2. Pour la période de 1994 à 1998, aucun excès significatif au niveau de l'incidence et de la mortalité pour ces cancers n'a été démontré dans ce territoire. Par la suite, la surveillance de la Direction de santé publique a porté sur l'incidence de ces cancers. Pour les périodes 1997-2001 et 2000-2004, aucun excès significatif n'a été décelé dans les 4 DSS couverts.

**Les anomalies congénitales :** Il est important de mentionner que, suite à l'étude du DSC Ste-Marie, dont le rapport a été publié en 1991, aucun lien n'a été fait entre l'excès d'anomalies identifiées à l'époque et la centrale Gentilly-2, pas plus qu'avec tout autre risque environnemental. La mise à jour des données fait suite aux recommandations de l'étude de 1991 du DSC Ste-Marie, dans un but d'information à la population et pour répondre aux inquiétudes manifestées par celle-ci. La zone concernée par cette mise à jour comprend, en plus des 4 districts étudiés pour le cancer, ceux de Nicolet-Yasmaska et Maskinongé. Les prévalences pour les 2 types d'anomalies identifiées comme devant faire l'objet d'un suivi, soit les anomalies ano-rectales et les fissures labiales et palatines, ont été mis à jour pour la période 1991-1992 à 2002-2003 puis une seconde fois pour la période 2003-2004 à 2009-2010.

Les valeurs de prévalence de ces deux anomalies, pour la zone à l'étude, ont été comparées à celles de la province. Seule la première mise à jour (période 1991-1992 à 2002-2003) comparait les prévalences aux prévalences canadiennes, pour les fissures labiales et palatines, et aux mêmes populations de référence qu'en 1991, soit la province de Colombie Britannique et de l'Ontario, pour les anomalies ano-rectales. Dans la zone de 20 km au pourtour de la centrale, les valeurs de prévalence pour les deux périodes étudiées sont comparables aux valeurs de référence et aucun excès significatif n'a été identifié.

Pour plus d'information, visitez le [www.urgencenucléaire.qc.ca](http://www.urgencenucléaire.qc.ca) section *Professionnels de la santé*.

### Risque à la santé lors d'un accident avec rejets radioactifs

Un accident avec rejets radioactifs à la centrale nucléaire de Gentilly-2 est peu probable.

Les personnes se trouvant sous un nuage radioactif ou sur les lieux de son passage récent sont susceptibles d'être irradiées et contaminées par des particules radioactives présentes dans l'air. Un peu comme de la poussière, ces particules peuvent être respirées ou avalées; elles se déposent également sur le sol, les habitations, les objets, les vêtements, la peau, les cheveux et les aliments.

Lorsqu'elle entre en contact avec le corps humain, la radioactivité peut provoquer des réactions et agir sur les cellules des organes. Dans certains cas, des cellules exposées à une trop grande quantité et à certains types de rayonnement radioactif peuvent entraîner l'apparition de problèmes de santé.

Si un accident survenait à Gentilly-2, la quantité de radioactivité présente dans l'environnement ne provoquerait pas d'effet immédiat sur la santé. Par contre, le risque de développer un cancer au cours des années suivantes augmenterait selon l'importance du rayonnement reçu.

La présence d'iode radioactif dans le nuage pourrait avoir une incidence sur l'accroissement du nombre de cancers de la glande thyroïde, surtout chez les enfants. L'apparition de cancers, comme ceux du poumon, du système digestif et du sang risquerait aussi d'être en hausse, à long terme, si les gens étaient exposés aux radiations.

**Toutefois, ces risques pour la santé peuvent être évités ou grandement réduits si les mesures de protection prévues au plan de mesures d'urgence sont appliquées rapidement.**

## ZONE DU 8 KM ET MESURES DE PROTECTION PRÉVUES

### Définition

Après avoir effectué des études approfondies sur les scénarios d'accidents possibles à Gentilly-2, les experts québécois en santé publique et en sécurité civile ont établi que c'est dans un rayon de 8 km autour de la centrale que certaines mesures devaient être planifiées plus spécifiquement. Selon les experts, c'est dans cette zone qu'un nuage radioactif pourrait affecter la santé de la population si aucune mesure de protection n'était prise.

La délimitation géographique de la zone de 8 km a été déterminée à partir des critères les plus sécuritaires et des scénarios d'accidents pessimistes tenant compte des pires conditions météorologiques. Cette façon de faire est en conformité avec les recommandations du gouvernement du Canada et des organisations internationales compétentes.

### Municipalités/secteurs de municipalité compris dans la zone

Bécancour	Seulement le secteur Gentilly et la partie est du secteur Bécancour à partir de la rivière Bécancour
Champlain	Toute la municipalité
Trois-Rivières	Seulement la partie est du secteur Sainte-Marthe-du-Cap à partir des routes de Red Mill Sud et Bradley

Pour des raisons pratiques, la zone excède quelque peu 8 km dans le secteur Gentilly, la municipalité de Champlain et le secteur Saint-Marthe-du-Cap. Près de 10 000 personnes résident ou travaillent dans cette zone.

### Mesures de protection

Comme dans tous les pays disposant d'installations nucléaires, trois mesures de protection pourraient être recommandées si un accident avec rejets radioactifs survenait : la mise à l'abri, l'évacuation et la prise de comprimés d'iode stable. Ces mesures visent à garantir la protection rapide et efficace de la population.

### Mise à l'abri

En cas d'accident à la centrale nucléaire, on pourrait rapidement se trouver en présence d'un nuage radioactif inodore et incolore. Afin de diminuer les risques d'exposition à la radioactivité, il est conseillé de ne pas circuler sous ce nuage. Dans ces circonstances, la meilleure mesure de protection à appliquer est la mise à l'abri.

La mise à l'abri consiste à demeurer ou à se réfugier à l'intérieur d'une habitation au moment de l'alerte. C'est une mesure efficace, car les multiples structures qui composent les maisons (murs, plafond, isolant, finition extérieure) agissent comme un écran protecteur contre la radioactivité. Pour la plupart des situations, la mise à l'abri permet de réduire de 50 à 75 % la dose reçue pendant le passage d'un nuage de matières radioactives. Toutefois, une automobile n'offre aucune protection lors du passage du nuage radioactif.

Pour une mise à l'abri sécuritaire, il faut fermer les portes et les fenêtres, arrêter la ventilation, l'échangeur d'air et la climatisation. Il est également essentiel d'écouter les médias puisque c'est par ce moyen que les consignes seront transmises aux citoyens quant à la prise de comprimés d'iode, l'évacuation et la consommation d'eau et des aliments ou bien la fin de l'alerte. La durée de la mise à l'abri ne devrait pas dépasser quelques heures.

## Évacuation

Après la mise à l'abri initiale, l'évacuation pourrait être appliquée dans les situations suivantes :

- avant qu'il y ait rejet significatif de matières radioactives dans l'atmosphère, si le délai le permet;
- après le passage d'un nuage radioactif, si le taux de radioactivité dans l'environnement est trop élevé.

Rappelons qu'une automobile n'offre aucune protection lors du passage d'un nuage radioactif (inodore et invisible). C'est pourquoi il est dangereux d'évacuer de façon spontanée, sans en avoir reçu la consigne, puisque l'on risque ainsi de circuler en présence de matières radioactives et d'augmenter les risques pour sa santé.

S'il devait y avoir évacuation, la municipalité informerait les citoyens par l'entremise des médias des consignes à suivre et du lieu d'accueil vers lequel ils devront se diriger. Ils devront alors apporter leurs produits d'hygiène, médicaments indispensables, papiers d'identité, vêtements de rechange et animaux domestiques.

Une évacuation ne s'improvise pas. Elle doit être organisée et coordonnée par les autorités municipales et gouvernementales. Évacuer sans que cette mesure ne soit recommandée par les autorités pourrait mettre en péril la sécurité des gens. Ils pourraient courir le risque d'être exposés aux matières radioactives présentes dans l'atmosphère ou de faire face à des conditions de circulation dangereuses.

Pour plus d'informations sur l'application de la mise à l'abri et de l'évacuation, référez à la fiche 5.

## Écoute des médias

Il est essentiel d'écouter les médias. Les consignes se rapportant à ces mesures seraient annoncées en temps opportun.

**Radio :** 96,5 FM; 94,7 FM; 102,3 FM; 100,1 FM; 550 AM et 106,9 FM

**Télévision :** TVA; Radio-Canada; V

## Comprimés d'iode

Voir la fiche 4

## Décontamination

Voir la fiche 6

## ZONE DU 70 KM ET MESURES DE PROTECTION PRÉVUES

### Définition

Selon la vitesse et la direction des vents, une contamination de l'environnement serait possible jusqu'à une distance de 70 km autour de la centrale, à la suite d'un accident. Le passage d'un nuage radioactif dans certains secteurs de cette zone pourrait en effet y contaminer l'air, l'eau, le sol et les aliments.

Ce territoire a été délimité par des experts québécois en sécurité civile après une analyse des scénarios d'accidents possibles à la centrale. Cette démarche est en conformité avec les recommandations du Gouvernement du Canada et des organisations internationales compétentes.

Le niveau de radioactivité dans l'environnement diminue rapidement en fonction de l'augmentation de la distance avec la centrale nucléaire. L'exposition à un nuage fortement dilué sera donc sans danger pour la santé des personnes se trouvant à plus de 8 km de la centrale. Par contre, la consommation d'eau ou d'aliments contaminés pourrait présenter un problème. Par exemple, l'herbe légèrement contaminée après le passage du nuage, mais ingérée en quantité importante par une vache pourrait entraîner une concentration significative de la radioactivité dans le lait. Consommer ce lait pourrait alors nuire à la santé.

### La consommation des aliments

S'il y avait contamination de l'environnement, un avis interdisant la consommation temporaire d'aliments frais produits localement, tels que les légumes du jardin, l'eau potable et éventuellement les produits laitiers pourrait être diffusé. Les gens pourraient par contre consommer sans danger les aliments en conserve ou emballés dans leur garde-manger et ceux ayant été conservés au réfrigérateur ou au congélateur.

Pour la protection de la santé publique, la vente et l'exportation d'aliments frais récoltés, produits ou transportés dans les secteurs touchés de la zone de 70 km pourraient aussi être interrompues momentanément.

L'état de situation et les consignes se rapportant à ces mesures de protection seraient transmis à la population par les médias d'information. Pour les producteurs agricoles, des instructions supplémentaires leur seraient également communiquées par les médias.

### En bref

Les mesures de protection prévues dans la zone de 70 km concernent principalement la non-consommation de certains aliments et l'interruption temporaire de la vente et l'exportation d'aliments frais récoltés, produits ou transportés dans la zone contaminée.

Il est essentiel d'écouter les médias. Les consignes se rapportant à ces mesures seraient annoncées en temps opportun.

**Radio :** 96,5 FM; 94,7 FM; 102,3 FM; 100,1 FM; 550 AM et 106,9 FM

**Télévision :** TVA; Radio-Canada; V

Ces mesures pourraient n'être appliquées que dans certaines municipalités, voire quelques secteurs d'une municipalité.

Pour en savoir plus, consultez le site Internet au [www.urgencenucleaire.qc.ca](http://www.urgencenucleaire.qc.ca)

## COMPRIMÉS D'IODE

### Rôle des comprimés d'iode

Si un accident survenait à la centrale nucléaire de Gentilly 2, de l'iode radioactif pourrait être rejeté dans l'environnement. Respiré ou avalé, l'iode radioactif se fixerait sur la glande thyroïde. Les rayonnements émis par l'iode radioactif pourraient entraîner une augmentation du risque de cancer de cette glande, en particulier chez les enfants.

Associée aux autres mesures de protection (mise à l'abri ou évacuation), la prise d'iode stable est un moyen efficace pour protéger la thyroïde en cas d'accident. Cette mesure de protection est reconnue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Si le comprimé d'iode stable est pris juste avant ou dans les quelques heures suivant l'exposition à l'iode radioactif, la thyroïde est alors saturée, un peu comme une éponge remplie d'eau. Ainsi, l'iode radioactif ne peut se fixer dans la thyroïde et il est alors éliminé naturellement par l'organisme. Notons que les comprimés d'iode protègent seulement la glande thyroïde. Cette mesure est complémentaire à la mise à l'abri ou à l'évacuation, qui protègent le corps entier.

### Glande thyroïde

C'est une petite glande située sur le devant du cou. Elle fabrique des hormones à partir de l'iode contenu dans les aliments réguliers (poisson, fruits de mer, lait sel, viande, fruits et céréales). Ces hormones sont essentielles à la croissance et au développement du fœtus et de l'enfant ainsi qu'au contrôle de son métabolisme ainsi que celui de l'adulte.

### Groupes visés

Cette mesure de protection vise l'ensemble de la population résidant dans une zone de 8 km autour de la centrale. Cette mesure est particulièrement importante pour les bébés, les jeunes enfants et les femmes enceintes (pour le fœtus) puisque ce sont eux qui courent les plus grands risques de développer un cancer de la thyroïde suite à l'exposition à l'iode radioactif.

### Disponibilité des comprimés d'iode dans la zone du 8 km

Les comprimés d'iode ont été distribués à la population à l'automne 2003, puis remplacés au printemps 2007. Ces derniers seront périmés en février 2012. Une nouvelle distribution aura donc lieu en janvier 2012.

### Utilisation

Le comprimé d'iode stable **doit être pris seulement sur recommandation des autorités publiques**. La directive en ce sens sera transmise par les intervenants d'urgence (policiers, pompiers) ou par les médias.

### Posologie

Le produit se présente sous forme de comprimés d'iodure de potassium de **65 mg**. La posologie varie selon l'âge, tel que décrit dans la monographie.

- **Bébés de moins de 1 mois** : ¼ de comprimé (16 mg), écrasé et dissous dans un biberon de lait.
- **Enfants de 1 mois à 3 ans** : ½ comprimé (32 mg), écrasé et dissous dans un liquide (lait, eau, jus) ou de la nourriture.
- **Enfants de 3 à 12 ans** : 1 comprimé (65 mg), entier ou écrasé et dissous dans un liquide (lait, eau, jus) ou de la nourriture.
- **Enfants de 12 à 18 ans de moins de 68 kg (150 lb)** : 1 comprimé (65 mg), entier ou écrasé.

- **Enfants de 12 à 18 ans de 68 kg (150 lb) et plus** : 2 comprimés (130 mg), entiers ou écrasés.
- **Toute personne de plus de 18 ans, incluant les femmes enceintes ainsi que celles qui allaitent** : 2 comprimés (130 mg), entiers ou écrasés.

Il est recommandé de prendre le comprimé avec un verre de liquide pour éviter les maux d'estomac. **Une seule dose** sera suffisante pour protéger la glande thyroïde pendant 24 heures.

Le produit retenu dans le cadre de la campagne de distribution à l'hiver 2012 est *RadBlock<sup>md</sup>*, un produit de santé naturel fabriqué aux États-Unis et distribué au Canada par KI Canada Ltée.

### Effets secondaires

Des malaises bénins et passagers peuvent se présenter occasionnellement, comme un goût amer, des malaises digestifs ou des rougeurs cutanées avec des démangeaisons légères. Ces manifestations disparaissent sans traitement dans la majorité des cas. Très rarement, des réactions allergiques sévères comme l'urticaire, avec un oedème des yeux et de la gorge ou des difficultés respiratoires peuvent se présenter et nécessiter un traitement médical.

### Contre-indications

De façon générale, il y a très peu de personnes pour lesquelles la prise d'iode stable est contre-indiquée. Ce sont les personnes présentant :

- une allergie connue à l'iode (les allergies aux fruits de mer et aux produits de contraste utilisés lors des examens radiologiques ne sont **pas** considérées comme des contre-indications);
- une maladie de la thyroïde, de type hyperthyroïdie, **associée** à une maladie cardiaque;
- Une des maladies rares suivantes : dermatite herpétiforme, vasculite hypocomplémentémique, myotonie congénitale, pemphigus vulgaire et iodermie tubéreuse.

### Modalités de rangement

Idéalement, au même endroit que les autres médicaments :

- un lieu sécuritaire;
- non accessible aux enfants;
- à l'abri de la lumière et de l'humidité (température 15°C à 30°C).

### Disponibilité pour les nouveaux arrivants dans la zone du 8 km et modalités de remplacement

Des comprimés sont disponibles à la Ville de Bécancour, à la Ville de Trois-Rivières et à la municipalité de Champlain.

### Disponibilité à l'extérieur de la zone de 8 km

Cette mesure préventive n'est nécessaire que dans la zone de 8 km. Ce sont donc seulement les municipalités comprises dans cette zone qui distribuent gratuitement des comprimés d'iode à leur population. Si une personne résidant à l'extérieur de la zone de 8 km souhaite quand même se procurer des comprimés d'iode stable (à ses frais), elle peut en obtenir sans prescription auprès de son pharmacien qui saura également la conseiller.

Informations pour les pharmaciens disponibles au [www.urgencenucleaire.qc.ca](http://www.urgencenucleaire.qc.ca) à la section *Professionnels de la santé*.

## LES BONS GESTES À POSER EN SITUATION D'URGENCE NUCLÉAIRE (ZONE DU 8 KM)

En cas d'alerte, chaque municipalité a la responsabilité de prévenir sa population en utilisant l'ensemble des moyens à sa disposition, tels que faire circuler sur son territoire un véhicule muni d'une sirène ou d'un porte-voix, procéder au porte-à-porte par des intervenants d'urgence, diffuser des bulletins d'information sur l'état de situation d'urgence à la radio et à la télévision ou par tout autre moyen jugé efficace.

Lors d'un accident nucléaire, les effets seront réduits si les gens savent quoi faire et comment appliquer les mesures de sécurité appropriées. Voici les consignes qui sont recommandées :

### S'il y a une alerte nucléaire

1. Mettez-vous à l'abri.
  - Fermez les portes et les fenêtres et arrêtez les systèmes de ventilation, d'échangeur d'air et de climatisation.
  - Les pièces au centre de la maison et le sous-sol offrent une meilleure protection.
  - Libérez les circuits téléphoniques (filières et cellulaires) pour faciliter le travail des services d'urgence.
  - Laissez vos enfants à l'école ou à la garderie où ils sont à l'abri et en sécurité. Vous éviterez ainsi d'être exposé aux retombées radioactives et d'exposer également vos enfants.
  - Rappelez-vous que le personnel éducateur et enseignant a l'habitude de réagir et de prendre soin de vos enfants. Les écoles et les services de garde ont leurs comprimés d'iode. Ils seront distribués aux enfants si cette mesure est recommandée.
2. Écoutez la radio ou la télévision pour connaître les consignes à suivre.
  - Vous serez informé de l'évolution de la situation par des messages diffusés régulièrement.

**Radio :** 96,5 FM; 94,7 FM; 102,3 FM; 100,1 FM; 550 AM et 106,9 FM

**Télévision :** TVA; Radio-Canada; V

Rappelez-vous que :

- Une automobile n'offre aucune protection lors du passage de matières radioactives rejetées dans l'environnement.
- Il pourrait être dangereux pour votre santé et celle de vos proches de se déplacer dans un environnement en présence de matières radioactives qui sont inodores et invisibles. Vous devez attendre la consigne des autorités publiques avant de sortir.
- L'eau embouteillée, les aliments en conserve ou emballés de même que ceux conservés au réfrigérateur ou au congélateur peuvent être consommés sans danger. Il faut attendre l'avis des autorités publiques avant de consommer les aliments se trouvant à l'extérieur (ex. : légumes du jardin). L'eau du robinet peut être utilisée et consommée à moins d'avis contraire des autorités.

- Gardez vos animaux domestiques à l'intérieur.
- La durée de la mise à l'abri ne devrait pas dépasser quelques heures.

### S'il y a recommandation de prendre un comprimé d'iode

Les comprimés d'iode **doivent être pris seulement sur recommandation des autorités publiques**. Cette directive vous sera transmise par les intervenants d'urgence (les policiers et les pompiers) ou par les médias, sur avis du directeur de santé publique.

Toutes les personnes présentes dans votre domicile (ou établissement) sont visées par cette mesure de protection.

### S'il y a évacuation

C'est votre municipalité qui vous informera par l'entremise des médias si vous devez évacuer.

Vous recevrez alors, dans le cadre de bulletins spéciaux, toutes les consignes concernant :

- Le moment de l'évacuation
- Les secteurs visés par la mesure
- Les routes et les directions à emprunter
- Les lieux d'accueil
- Ce qui vous sera proposé si vous n'avez pas de moyens de transport ou ne pouvez vous déplacer sans aide.
- Ce qu'il faut faire en quittant sa maison (animaux, aliments, chauffage, électricité, gaz, système d'alarme, etc.).

Lors d'une évacuation, vous devez apporter, pour vous et pour vos proches, les principaux produits d'hygiène, les médicaments indispensables, les papiers d'identité et des vêtements de rechange. N'oubliez pas vos animaux domestiques.

## INFORMATION POUR LES RÉSIDENTS QUITTANT LA ZONE DE 8 KM PENDANT OU APRÈS UN ACCIDENT AVEC REJET DE MATIÈRES RADIOACTIVES

### **Vous quittez la zone de 8 km lors d'une urgence nucléaire**

Vous pourriez avoir été exposés aux matières radioactives présentes dans l'atmosphère. Un peu comme de la poussière, ces particules invisibles et inodores peuvent être respirées ou avalées; elles peuvent se déposer sur le sol, les vêtements, la peau, les cheveux, les aliments et les objets.

Sachez qu'une automobile n'offre aucune protection lorsqu'il y a rejet de matières radioactives dans l'atmosphère et une protection de 50 % une fois les matières radioactives déposées au sol.

Pour ces raisons, il est important d'appliquer les consignes suivantes afin de protéger votre santé et celle de vos proches.

### **CONSIGNES**

#### **Soyez à l'écoute des médias**

Écoutez dès maintenant la radio ou la télévision pour connaître les consignes à suivre et les mesures de protection recommandées.

Radio : 96,5 FM; 94,7 FM; 102,3 FM; 100,1 FM; 550 AM et 106,9 FM

Télévision : TVA; Radio-Canada; V

#### **Si cette mesure est recommandée, prenez vos comprimés d'iode**

Cette recommandation du directeur de santé publique vous sera transmise par le biais des médias. La prise de comprimés d'iode permet de protéger la glande thyroïde seulement. Elle est particulièrement importante pour les femmes enceintes et les enfants. Assurez-vous que toutes les personnes qui vous accompagnent les prennent rapidement.

Vous pouvez vous procurer des comprimés d'iode dans le centre de services aux sinistrés mis en place par votre municipalité.

#### **Laissez vos enfants à l'école ou la garderie**

Au moment de l'alerte, si vos enfants se trouvent à l'école ou à la garderie dans la zone du 8 km autour de la centrale, il faut les laisser, car ils sont à l'abri. S'il y a évacuation, ils seront conduits par le service de transport scolaire au centre de services aux sinistrés aménagé pour la population de votre secteur. Vous serez informés de sa localisation par l'entremise des médias.

#### **Présentez-vous dans un centre d'évaluation de la contamination et de décontamination**

Des personnes qualifiées pourront vérifier si vous avez été contaminés et procéder, au besoin, à votre décontamination. Cette mesure est importante pour votre santé et celle de vos proches. Votre véhicule, vos animaux domestiques et vos objets pourront être également vérifiés et décontaminés si nécessaire.

**Il est recommandé de ne pas consommer les aliments provenant de la zone contaminée**

Si vous avez apporté des aliments provenant de la zone contaminée, nous vous recommandons de ne pas les consommer. Demeurez à l'écoute des médias, des consignes à ce sujet vous seront transmises.

**Si vous ne pouvez vous rendre dans un centre d'évaluation de la contamination et de la décontamination**

**CONSIGNES**

- **Procédez à la décontamination des personnes et des animaux le plus rapidement possible.**

Mettez les vêtements contaminés dans un sac de plastique hermétique. Ils pourront être lavés à la machine, seuls.

Prenez une douche : lavez-vous tout le corps à l'eau et au savon et la tête avec un shampoing **sans** revitalisant.

Lavez les animaux domestiques qui vous accompagnent.

- **Procédez à la décontamination du véhicule.**

L'extérieur de la voiture ainsi que l'habitacle peuvent être contaminés. En prenant bien soin de porter des gants et des survêtements, lavez l'extérieur et l'intérieur de la voiture en insistant sur les parties exposées.

## POUR PLUS D'INFORMATION

### Pour en savoir plus

#### Renseignements généraux

Services Québec

1 877 644-4545

[www.urgencenucleaire.qc.ca](http://www.urgencenucleaire.qc.ca)

#### Agriculture et alimentation

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

1 800 463-5023

[www.agr.gouv.qc.ca](http://www.agr.gouv.qc.ca)

#### Environnement

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

1 800 561-1616

[www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca)

#### Centrale nucléaire de Gentilly-2 et la radioactivité

Hydro-Québec

1 866 388-1978

[www.hydroquebec.com/production/centrale-nucleaire.html](http://www.hydroquebec.com/production/centrale-nucleaire.html)

#### Sécurité civile et sécurité publique

Direction régionale de sécurité civile du ministère de la Sécurité publique

819 371-6703

[www.msp.gouv.qc.ca](http://www.msp.gouv.qc.ca)

#### Concernant les questions très spécifiques sur la santé

Pour les questions très pointues à propos des risques à la santé, de la délimitation de la zone du 8 km, de la protection offerte par les différentes mesures recommandées, dont les comprimés d'iode, référez à la Direction de santé publique :

D<sup>r</sup> Marco Desjardins (819) 693-3916 ou [diane.bourassa.agence04@ssss.gouv.qc.ca](mailto:diane.bourassa.agence04@ssss.gouv.qc.ca)